

préfecture de la Marne



Service Urbanisme
Cellule Planification et Légalité
40 Bd Anatole France
51 000 Châlons-en-Champagne

Date: Juin 2016

Plan Local d'Urbanisme

Commune de

SOUDRON

PORTER A CONNAISSANCE

Plan des servitudes

échelle : 1/15 000

SERVITUDES_PAC_SOUDRON.WOR

LEGENDE

AVERTISSEMENT

Certaines servitudes ne sont pas reportées sur la carte faute de réponses des gestionnaires de la ou des servitude(s).
La présente carte n'a qu'une valeur informative.

REPRODUCTION INTERDITE
Source: ©IGN-SCAN25®

-  AC1 Monuments historiques - Servitudes de protection des monuments historiques - monuments classés ou inscrits
-  AS1 Conservations des eaux - Servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux
-  EL7 Circulation routière - Servitudes d'alignement (non matérialisé sur le plan - cf se reporter à la liste des servitudes)
-  11bis Hydrocarbures liquides - Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines par la Société Française DONGES-METZ (SFDM)
-  I3 Gaz - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
-  I4 ERDF Electricité - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- lignes aériennes
- lignes souterraines
-  PM3 Environnement - Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques Technologiques - PPRT
-  PT 2 Télécommunications - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'état
-  PT 3 Télécommunications - Servitudes relatives aux réseaux de télécommunications
-  T4 Relations aériennes - Servitudes aéronautiques - Servitudes de balisage (aérodromes civils et militaires)
-  T5 Relations aériennes - Servitudes aéronautiques - Servitudes de dégagement (aérodromes civils et militaires)
-  T 7 Relations aériennes - Servitudes aéronautiques
"Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières"
(arrêté ministériel du 25 juillet 1990 applicable sur tout le territoire national)

